

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 30 Novembre 2023 à la salle du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 30 Novembre à 19 H 30, Le Conseil Municipal de cette Commune dûment convoqué le 17 Novembre 2023 s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire Anthony DUBUS

Présents : Mrs DUBUS Anthony, CALARD Stéphane, TOUZEAU Manuel, ROSTAN Amaury BAILLARGEAT Arnaud, Mmes SOULAS Corinne, PONCEAU Brigitte, BIZET Marianne, GARCIA Martine, KENNELL Laura, BARRITAUD Élise,

*Absents Excusés : Mr MOREAUX Mathieu, Pouvoir à BAILLARGEAT Arnaud
Mme BIMBAUD Isabelle, Pouvoir à PONCEAU Brigitte,*

Absents non excusés : Mrs CLIDIÈRE Charly, BEUZEBOC Vincent

Réunion publique : Plusieurs personnes ont assisté à la réunion.

Désignation du secrétaire de séance : *Mme BIZET Marianne a été désignée secrétaire de séance.*

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement commencer, la séance est ouverte à 19H 40 sous la présidence du Maire Anthony DUBUS

1-Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 Septembre 2023,

- Arrivée de Mr BAILLARGEAT Arnaud
- Arrivée de Mme KENNELL Laura

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur MOREAUX Mathieu.

Amendement :

1- Remarque : le conseil municipal sera prolongé au-delà de 1H 30 lorsque cela sera nécessaire pour le traitement des dossiers. 2- Suppression du paragraphe : « Comme son prédécesseur qui avait beaucoup de travail, nous sommes tous très occupés... »

3- PRS de l'ARS consulté pour avis après avoir pris connaissance des remarques du Conseil Départemental

-NB / le règlement Intérieur du CM a été rectifié le 28/09/2023 -Paragraphe Durée des CM et Paragraphe Questions Diverses

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le vote du Procès-verbal du 28/09/2023 dans son intégralité sans modification,

Conseillers en exercice : 15 – Présents + Pouvoirs 13- Pour 11 - 2 abstentions

2-Autorisation engager liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024- Budget principal

Monsieur le Maire donne lecture de la situation budgétaire

*Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2023 ; 1 654 321€
(hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » =131 326 €*

$$1\ 654\ 321\text{€} - 131\ 326\ \text{€} = 1\ 522\ 995\ \text{€}$$

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur autorisée de 380 748 € (soit 25 % de 1 522 995 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

<u>Chapitres :</u>	<u>Dép. Réalisées</u>	<u>Solde Budget</u>	<u>25% du solde</u>
20	40 388. 40 €	95 866 €	23 933 €
21	58 977.11 €	456 772 €	114 193 €
23			
2313 Constructions	0€	593 905 €	148 476 €
<u>Total Dépenses avant vote BP 2024</u>			<u>286 635 €</u>
<i>Inférieur au plafond autorisé de</i>			380 748 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Monsieur Le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

3-Demande d'achat d'une portion de chemin après le lavoir de Cluzeau .

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur AUPETIT.

*Lecture du plan, Monsieur le Maire explique la situation actuelle et comment il est possible de faire la vente de ce chemin, dit **de restituer la partie déjà acquit par le demandeur sans autorisation.***

Tous les frais : de bornage, les frais d'enquête publique, frais d'acte notarial sont à la charge du demandeur -

Le Conseil municipal soumet à l'enquête publique, vote à l'unanimité.

4-Proposition de vente d'un Mobil-home à la Commune .

Monsieur ROTH propose de vendre son Mobil-home, situé sur la camping Mobil-home, ce dernier tout équipée, abris de jardin, terrasse.

Monsieur le Maire explique l'avoir visité avec Mme SOULAS, le Mobil-home date de 2008, Madame SOULAS précise l'ancienneté de ce dernier mais bien entretenu, suite à la grêle l'arrière a été refait , le conseil municipal demande pour quelle utilisation ? À la location à l'année. Le prix de vente et de 14 500 €

Après débat de chacun, Monsieur le Maire propose de remettre à la prochaine réunion afin que ceux qui le souhaite puisse le visiter.

Sursoit à la demande.

5- Demande de location du « Petit Château »

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de Madame TORTON, Après débat il n'est pas possible d'ouvrir ou de louer ce local si les travaux ne sont pas fait par la Commune. ERP – Commission de sécurité avant ouverture.

A l'unanimité le Conseil municipal décide de ne pas louer ce local dans l'état actuel.

6-Convention de partenariat Commune associée au PNR Brenne

Le Comité Syndical du Parc, en accord avec le Président de la Communauté de Communes MOVA, nous propose la signature d'une convention qui définit les principes et dispositions générales d'un partenariat avec le PNR Brenne et d'instaurer des relations de travail privilégiées et dégager des priorités d'actions partagées.

Aide aux demandes de subventions de la région.

Madame Ponceau a assisté à une réunion cette semaine, le PNR propose la création de circuit vélo entre 25/30 Km. Les élus de la CDC MOVA réfléchissent à la création de ces circuits.

A L'unanimité le Conseil Municipal vote pour cette convention de partenariat et autorise à signer cette convention.

7-Prime pouvoir d'achat.

Madame BARRITAUD Élise explique la mise en place de la Prime Pouvoir D'achat et le décrit.

La Prime de pouvoir d'achat se situe entre 300,00€ et 800,00€, selon les plafonds, La fonction d'état et la fonction hospitalière sont accordées.

Monsieur le Maire propose de donner en fonction des plafonds,

Madame BARRITAUD propose de voter une prime selon les bases de l'état qui se situent en 600,00 € et 800,00€

Madame BARRITAUD ne participe pas au vote.

Monsieur Le Maire propose au vote, la proposition de Madame BARRITAUD est retenue à l'unanimité.

8-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif Exercice 2022 (RPQS)

Monsieur TOUZEAU Manuel explique le rapport et les chiffres du RPQS, après les explications du rapport et les chiffres.

A l'unanimité le Conseil Municipal vote ce rapport RPQS

9-Questions diverses :

1-Sujet : Zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire sort de la salle car Zone AER.

Madame SOULAS Corinne donne lecture du courrier de la Chambre D'Agriculture expliquant la loi APER (Accélération de la production d'énergies renouvelables)

La Commune doit définir les zones avant le 31/12/2023

Consultation proposée pour toute la Commune par un cahier de concertation et consultation des documents à disposition pendant une durée de 15 jours.

Retour de Monsieur Le Maire dans la salle du Conseil.

2- Cabinet Médical :

*Suite au courrier de **Monsieur BAILLARGEAT** concernant le Cabinet Médical, Monsieur Le Maire donne les explications en sa possession rien n'a été conclu avec ce recrutement, au vu des éléments en sa possession, il fallait 1000 patients prêt pour signer une adhésion de 30,00€ par foyer à régler en une seule fois à vie plus une cotisation mensuelle de 11,00€ par foyer +1€ par adhérent – ex/couple 13,00€ X12 = 156,00€ /Ans*

Médecins présents une semaine sur deux, proposer aussi une Téléconsultation que nous avons déjà en Pharmacie.

Concernant le commerce fermé actuellement : le Conseil Municipal est bien conscient des difficultés rencontrées par les personnes âgées pour faire leurs courses mais s'agissant d'un commerce privé la gestion de ce dernier ne concerne pas la Commune.

Concernant la sécurité : Monsieur Le Maire informe que les administrés à sa connaissance ne sont pas en insécurité à Chaillac et veille à la tranquillité publique comme son mandat le prévoit par son pouvoir de police.

Monsieur Le Maire informe qu'une réunion d'information avec l'ensemble du Conseil Municipal et un Conciliateur de Justice au sujet du Boulanger aura lieu le Mardi 5/12/2023.

Madame Ponceau indique la livraison des colis de Noël des personnes âgées le 4/12/2023 indique avoir adressé à chacun la liste des colis à distribuer en binôme.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21H45.

Le Maire
Anthony DUBUS

Anthony DUBUS
Maire de CHAILLAC

La Secrétaire
Marianne BIZET

